École des Hautes Études Commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal



PROPRIÉTÉ ET CO-PROPRIÉTÉ AGRICOLE: POUVOIR RÉEL OU IMAGINAIRE? *

par MYRIAM SIMARD **

Cahier de recherche no 90-10

Mai 1990

- * Texte d'une conférence prononcée dans le cadre du Colloque Annuel du Syndicat des Agricultrices d'Abitibi-Témiscamingue sur "le partage des décisions dans l'entreprise", Rouyn-Noranda, avril 1990.
- ** Myriam SIMARD: Ph.D. sociologie, chercheure affiliée à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, membre du Groupe Femmes, Gestion et Entreprises, H.E.C.

PROPRIÉTÉ ET CO-PROPRIÉTÉ AGRICOLE: POUVOIR RÉEL OU IMAGINAIRE? *

par MYRIAM SIMARD **

Cahier de recherche no 90-10

Mai 1990

COPYRIGHT © 1990. Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal (H.E.C.), Montréal. Tous droits réservés pour tous pays. Toute traduction ou toute reproduction sous quelque forme que ce soit est interdite.

Les textes publiés dans la série des Cahiers de recherche H.E.C. n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La publication de ce Cahier de recherche a été rendue possible grâce à des subventions d'aide à la publication et à la diffusion de la recherche du Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada (C.R.S.H.), du Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche (F.C.A.R.) ou de la Direction de la recherche à l'Ecole des H.E.C.

Direction de la recherche, Ecole des H.E.C., 5255 avenue Decelles, Montréal (Québec) Canada H3T 1V6.

RESUME

A partir des résultats d'une recherche sur la propriété et le financement des femmes en agriculture, l'auteure présente ici un premier portrait du pouvoir des agricultrices L'accès à la propriété entraîne-t-il propriétaires et co-propriétaires. automatiquement l'accès au pouvoir? Deux niveaux d'analyse sont considérés: 1) d'abord le partage du pouvoir avec les partenaires/conjoints; 2) ensuite les rapports de pouvoir avec les divers acteurs du milieu agricole (professionnels, fournisseurs, confrères-agriculteurs, institutions agricoles). Tout dépendant du statut juridique de l'agricultrice, quatre grandes tendances se dégagent de la gestion et de la prise de décision dans l'entreprise. Ainsi, pour les sociétaires et actionnaires minoritaires, et de façon paradoxale pour les propriétaires uniques de fermes complémentaires de celles des maris, le pouvoir risque plus de relever de "l'imaginaire". Les résultats démontrent également un milieu agricole souvent réfractaire à la reconnaissance juridique, économique et politique de l'agricultrice. Une véritable égalité de même qu'un réel pouvoir n'y sont pas encore complètement acquis pour la femme en agriculture.

TABLE DES MATIÈRES

1.		LQUES MOTS SUR LA RECHERCHE "PROPRIETE ET NCEMENT CHEZ LES AGRICULTRICES"	1
2.	LES 1	RÉSULTATS SUR LE "PARTAGE DE POUVOIR"	2
	Α.	Remarques préliminaires	2
	В.	Le partage du pouvoir entre les partenaires de l'entreprise: quatre tendances	5
	C.	Les rapports de pouvoir avec les autres intervenants du milieu agricole	10
3.	CON	CLUSION	14
		Pouvoir réel? ou imaginaire?	
		Bref parallèle avec la situation des autres femmes entrepreneures au Québec	

Le Syndicat des Agricultrices de l'Abitibi-Témiscamingue tient aujourd'hui son colloque annuel sous le thème "l'entreprise agricole: une négociation de tous les jours". Je tiens d'abord à remercier les organisatrices de ce colloque de l'occasion qu'elles m'offrent de venir d'abord présenter les résultats de ma recherche et ensuite confronter ces résultats à votre réalité quotidienne d'agricultrice, en ayant vos réactions dans les ateliers ou en d'autres moments du colloque. Ceci, je ne vous le cache pas, sont pour une chercheure des moments forts précieux, dont je compte profiter à plein.

Les organisatrices m'ont demandé de présenter le "portrait du pouvoir" qui se dégage de mes résultats. Avant de débuter, j'aimerais toutefois vous dire quelques mots de cette recherche sur les agricultrices afin que vous puissiez mieux vous situer.

1. QUELQUES MOTS SUR LA RECHERCHE "PROPRIÉTÉ ET FINANCEMENT CHEZ LES AGRICULTRICES"

L'objectif de cette recherche était d'analyser l'accès à la propriété par les femmes agricultrices du Québec et son financement. Il s'agissait principalement:

- 1. de faire le point sur la **propriété** des exploitations agricoles par les femmes et sur les **stratégies de financement** utilisées par ces femmes.
- 2. d'identifier les obstacles limitant l'accès à la propriété et au financement
 - obstacles financiers
 - obstacles socio-culturels
 - obstacles politiques et juridiques
- 3. de dégager des solutions concrètes répondant aux attentes des femmes.

J'ai donc rencontré personnellement à l'automne 1989, 26 agricultrices provenant des différentes régions agricoles du Québec et travaillant dans les différents types de production québécoise. Ces agricultrices étaient soit propriétaires uniques, soit co-propriétaires (actionnaires ou sociétaires), ou soit collaboratrices. Chaque entrevue, absolument confidentielle, durait de 2 à 3 heures. Je suis responsable de l'analyse des volets socio-culturel et politique alors qu'une collègue à l'École des Hautes Études Commerciales s'occupe de l'analyse du volet financier. Notre rapport final est prévu pour le début de l'été.

Pour mener à terme cette recherche, je me dois de mentionner que nous avons bénéficié de la collaboration et de l'aide technique de la Fédération des Agricultrices du Québec (FAQ) et du Bureau de la répondante à la condition féminine du MAPAQ, notamment au niveau des statistiques et du choix de l'échantillon.

Une dernière remarque s'impose avant de sauter directement dans le vif du sujet soit, la question du "partage du pouvoir". Cette recherche était exploratoire. La taille réduite de l'échantillon (26 agricultrices) ne permet pas ici de généraliser les résultats à l'ensemble des agricultrices québécoises, mais de déceler plutôt quelques grandes tendances générales sous l'aspect du pouvoir.

2. LES RÉSULTATS SUR LE "PARTAGE DU POUVOIR"

A. Remarques préliminaires

Faire parler des individus, hommes ou femmes, sur le partage du pouvoir dans une entreprise familiale n'est pas une démarche facile. C'est en effet un sujet sensible, délicat, embarassant et intime... J'aimerais ici vous apporter les témoignages de deux agricultrices qui mettent bien en relief cette difficulté avec laquelle doit composer toute recherche impliquant la relation de couple:

"On est pris par les émotions. Ce n'est pas toujours facile d'être des partenaires et d'être un couple en même temps. On craint que ça affecte notre relation de couple..."

"Dans un couple, la prise de décision, les désaccords, les compromis sont des choses délicates. Il faut y aller par petites bouchées car l'un perd du pouvoir..." (1)

Vous devinez ici, à travers ces témoignage, toute la particularité et l'émotivité rattachées à cette question du partage du pouvoir avec un partenaire qui est également le conjoint. Cette question touche en même temps à la vie publique (celle de l'entreprise) et à la vie privée (celle du couple). Aussi ne faut-il pas s'étonner d'une réticence bien normale de la part de l'interrogée, et d'une certaine pudeur à révéler à une étrangère les tiraillements et les discordes rattachées à la gestion quotidienne d'une entreprise avec un partenaire/conjoint. Il s'ensuit alors, bien souvent, une certaine "idéalisation de la réalité."

Mes résultats traduisent, jusqu'à un certain point, cette difficulté et cet embellissement puisqu'il en ressort en général un partage du pouvoir et de la décision étonnamment harmonieux entre partenaires, avec toutefois certaines nuances que j'apporterai plus loin.

En contrepartie, mes répondantes n'ont absolument pas cherché à atténuer leurs rapports de pouvoir, qu'elles ont presqu'unanimement caractérisés de "conflictuels", avec les divers acteurs du milieu agricole: fournisseurs, notaires, agents de crédit, agronomes, collègues agriculteurs. De femmes discrètes à l'égard de leurs relations de couples sous l'aspect du partage du pouvoir, elles sont devenues fort volubiles et bavardes à l'égard de leurs rapports de pouvoir avec les autres acteurs du milieu agricole.

⁽¹⁾ Toutes les citations dans cette conférence proviennent des entrevues tenues avec les agricultrices en 1989.

Mon exposé va donc mettre en parallèle ces deux niveaux de la négociation du pouvoir avec lesquels aura à transiger l'agricultrice propriétaire ou co-propriétaire:

- 1. d'abord avec le partenaire/conjoint
- 2. ensuite avec les autres acteurs du milieu agricole.

L'examen d'un seul de ces niveaux, sans considérer également le deuxième, ne peut qu'aboutir à une analyse partielle du pouvoir de l'agricultrice. Il est donc essentiel de considérer à la fois ces deux niveaux ici afin de dresser un portrait fidèle et global du pouvoir de l'agricultrice.

Par pouvoir, j'entends la capacité de l'agricultrice de s'imposer dans la direction, la gestion et l'orientation (choix de nouvelle production, achat de machinerie...) de l'entreprise agricole, par notamment une participation réelle à la prise de décision. Le contrôle, l'autonomie et l'autorité sont des dimensions de ce pouvoir mais non la simple influence.

L'enquête Dion de 1981 avait d'ailleurs mis en évidence à quel point les agricultrices n'avaient aucun réel pouvoir de décision sur l'orientation de l'entreprise: près de 2/3 des agricultrices n'étaient que consultées par le mari qui se réservait la décision finale. L'auteure de l'enquête faisait remarquer que ce "pouvoir d'influence" des agricultrices dans l'entreprise n'est ni légal, ni statutaire et est "davantage lié à la relation qu'elles ont avec leur mari". (2)

⁽²⁾ Suzanne Dion, Les femmes dans l'agriculture au Québec, éditions La terre de chez-nous, 1983, p. 47.

B. Le partage du pouvoir entre les partenaires de l'entreprise

Que nous révèlent les entrevues des agricultrices propriétaires et copropriétaires sur le partage du pouvoir? Je veux d'abord vous dire à quel point j'ai été frappée de la grande variété d'abord des statuts juridiques choisis, et ensuite des formules de fonctionnement des différentes entreprises. Chacune y ajoute sa note personnelle et particulière de sorte que nous nous retrouvons souvent face à des modalités de partage de pouvoir fort originales. Parmi les agricultrices interrogées il y a par exemple:

- des propriétaires uniques qui fonctionnent comme si elles étaient en société avec le conjoint;
- des co-propriétaires qui fonctionnent à l'inverse, c'est-à-dire de façon complètement séparée et autonome du partenaire;
- et, chose encore plus étonnante, des agricultrices qui ont un double statut juridique: propriétaire unique d'une entreprise et en même temps, co-propriétaire d'une autre entreprise.

Cette diversité dans les pratiques de gestion et de décision, cette combinaison de statuts juridiques, cette non-coïncidence entre statuts juridiques et formes de gestion compliquent sûrement l'analyse du partage du pouvoir et de la décision. Quoiqu'il en soit, il fut possible de dégager quatre grandes tendances, selon les statuts juridiques:

1. Les femmes sociétaires et actionnaires MINORITAIRES:

La difficulté de s'imposer dans la prise de décision et la gestion de l'entreprise caractérise cette première catégorie d'agricultrices. Cinq éléments se dégagent tout particulièrement de l'analyse du partage du pouvoir:

- 1. Aucun pouvoir de décision de ces femmes, sauf pour la maison (sphère domestique);
- 2. Décision finale toujours par le mari et sur TOUT (sauf le domaine domestique);
- 3. Consultations rares et superficielles par le mari;
- 4. Problèmes de communication et d'information;
- 5. Désir de ces femmes d'avoir plus de parts dans l'entreprise, par équité pour le travail qu'elles fournissent. Cependant, ces femmes ne tiennent pas à un partage des décisions sur tout (pas sur la machinerie par exemple...).

Il n'est donc pas exagéré de parler de "pouvoir imaginaire" ici. Ces femmes sociétaires et actionnaires minoritaires sont en général insatisfaites. Elles réclament le droit à l'erreur comme le mentionne l'une d'elles:

"Je ne prends aucune décision, car si je fais des erreurs, il va toujours remettre cela sur le tapis. Je me suis toujours fiée à lui."

2. Les femmes sociétaires et actionnaires à PARTS ÉGALES (50-50)

Pour cette deuxième catégorie d'agricultrices, le partage des décisions est assez facile. La cogestion est le modèle dominant. Six caractéristiques ressortent:

1. Pour la moitié d'entre-elles, la proportion "50-50" fut discutée au préalable et fut une condition inébranlable, ainsi qu'en témoignent trois jeunes agricultrices:

"C'était clair et net avant de me marier... Fallait séparer l'amour des affaires."

"C'était une condition. Je méritais 50 % car j'allais travailler autant que mon mari sur la ferme... Je trouvais cela normal."

"Je me suis dit: c'est 50 % ou rien du tout... on est égal ou pan toute!"

L'impact du modèle familial semble particulièrement marquant ici. Ou l'agricultrice réagit contre un modèle familial traditionnel peu favorable à la reconnaissance économique et juridique du travail de la femme sur la ferme, ou elle réagit par rapport à un modèle familial plus ouvert et positif. Ce témoignage d'une agricultrice est particulièrement révélateur à ce sujet:

"Mon père était le boss, ma mêre était la servante... Je ne voulais pas prendre le rôle d'obéissance de ma mère... Dans la famille de mon mari, la femme est égale à l'homme. La femme n'est pas à terre et l'homme sur un piédestal. Ma belle-famille ne m'a pas fait de difficultés... Ils étaient ouverts."

- 2. Discussions ensemble dans des moments informels. Consultations mutuelles sur TOUT;
- Aide technique du conseiller en gestion du syndicat de gestion (surtout pour les grosses décisions);
- 4. Si désaccords: statu quo jusqu'à un compromis ou consensus. Personne ne tranche. La femme peut autant imposer ses idées que l'homme.
- 5. Négociations faciles: pas d'argumentations et de chicanes terribles. Bonne communication. Relations de confiance mutuelle.
- 6. Décisions finales selon 2 modèles (après consultation mutuelle):
 - a. décisions finales conjointes sur tout;

b. décisions finales divisées selon les domaines de travail et de spécialisation de chacun. Par exemple, pour les femmes: comptabilité, achat d'animaux (parfois même sans consulter); pour les hommes: champ, engrais chimique.

Il est donc possible de conclure à un "pouvoir réel" ici. Ces femmes sociétaires et actionnaires à part égales sont satisfaites. L'une d'elle affirmait, à la suite d'une expansion fort rapide de son entreprise:

"J'aime faire ce que je fais et j'aimerais le faire plus "relaxe". J'en ai un peu trop, il me manque de temps. Ça ne me fatigue pas de prendre des décisions. C'est le manque de temps qui me fatigue..."

Reste à se poser la question si cette deuxième tendance relève d'une "idéalisation de la réalité" dont j'ai parlé au tout début. La question est ouverte.

3. Les propriétaires uniques de fermes NOUVELLES et les "DOUBLES STATUTS" (c'est-à-dire propriétaire unique et co-propriétaire de ferme du mari)

C'est une situation claire de **pouvoir autonome** qui caractérise cette troisième catégorie d'agricultrices:

- 1. Décisions autonomes par la femme, sur TOUT (pour sa ferme dans cas du double statut);
- 2. Consultation du mari surtout pour les grosses décisions, s'il y a lieu.

Il s'agit ici aussi d'un "pouvoir réel". Ces propriétaires uniques de fermes nouvelles, de même que les doubles statuts se disent satisfaites.

4. Les propriétaires uniques de fermes COMPLÉMENTAIRES de celles des maris⁽³⁾

Ces agricultrices doivent composer avec une situation paradoxale et ambiguë de pouvoir. Deux modèles ressortent:

- a. Co-gestion avec le mari
 - 1. co-gestion sur TOUT
 - 2. si désaccord: attente jusqu'à un consensus
 - 3. négociations sans bataille
- b. Gestion autonome plutôt "houleuse"
 - la femme décide seule de son entreprise mais le mari tente de s'immiscer souvent dans la prise de décision
 - 2. nombreuses argumentations

Qu'un modèle ou l'autre soit choisi, il y a quasi-impossibilité de dissocier les deux fermes: "tout est tricoté ensemble" faisait remarquer une agricultrice. Il s'ensuit une comptabilité commune, des échanges de services fréquents... qui ne facilitent pas la constitution d'un pouvoir autonome de l'agricultrice, même si elle est propriétaire unique.

La nature "complémentaire" de ces entreprises à propriété féminine risque donc de conduire les agricultrices vers un "pouvoir incertain, variable et ambigu". Ces femmes sont plus ou moins satisfaites: d'une part, elles déplorent la lourdeur

⁽³⁾ La femme met sur pied ici une entreprise qui vient compléter les activités de l'exploitation agricole du mari. Par exemple, la femme se spécialise dans les porcs de reproduction, du bébé porcelet jusqu'à la truie de reproduction, alors que son mari est propriétaire d'une ferme de maternité porcine.

administrative entourant la gestion de deux propriétés; d'autre part, elles semblent souffrir de l'ambiguïté de leur pouvoir. Pour celles qui acceptent la co-gestion, la situation est plus facile comme le disait l'une d'elle:

"Vu qu'on en parle tous les deux, on est alors satisfait tous les deux, car il y a des compromis des deux côtés".

Mais pour celles qui veulent diriger, seules, leurs propres entreprises, la situation est nettement plus difficile en raison notamment du lien couple/partenaire. Le témoignage suivant est éloquent:

"Etre propriétaire unique, ça n'a pas tant changé le monde... Les gars admettent difficilement que c'est eux qui prennent les décisions. Les femmes cèdent trop devant les résistances et les oppositions. On se rallie... On a un bagage et on a pas vu nos mères argumenter. On a pas le "gots" et le courage de le faire et on est craintive car on a peur de détériorer la vie de couple."

C. Les rapports de pouvoir avec les autres intervenants du milieu agricole.

Nous venons de terminer un court survol du premier niveau du pouvoir des agricultrices, celui du partage des décisions avec le partenaire/conjoint dans l'entreprise. Je vais maintenant brièvement aborder le deuxième niveau qui est celui des rapports avec le milieu agricole.

Comment ce milieu reçoit-il l'agricultrice propriétaire ou co-propriétaire? Lui reconnaît-on facilement son statut? Vit-elle une véritable égalité au sein de sa profession en agriculture?

À se fier aux témoignages quasi unanimes des agricultrices interrogées, il s'agit ici d'un pouvoir que le milieu agricole tente trop souvent de reléguer dans le domaine de "l'imaginaire", digne de "Alice au Pays des Merveilles", à moins de jouer

sérieusement du coude et de ne pas céder un pouce carré sur le terrain gagné. Plus exactement, il s'agit d'un pouvoir à sauvegarder et à imposer chaque jour dans ses rapports avec la multitude d'intervenants du milieu agricole.

Bien sûr, il faut nuancer ici. Bien sûr, tout dépendant du vécu de chacune, certaines auront eu des expériences positives, d'autres négatives avec les divers acteurs du milieu agricole. Je n'ai nullement l'intention de tomber dans l'anecdotique ici et de relater les déboires et mésavantures des agricultrices interviewées avec les divers acteurs du milieu. Bien sûr, ce serait "juteux", mais à mon avis ceci ne contribuerait guère à faire avancer le débat de fond sur cette question du pouvoir des agricultrices.

Je voudrais plutôt faire ressortir quatre aspects particulièrement frappants des témoignages recueillis sur ce deuxième niveau:

1. Le milieu agricole compte encore son lot de professionnels (notaires, avocats, comptables, fiscalistes, intervenants financiers...) peu sensibilisés à la reconnaissance juridique, économique et politique de l'agricultrice et ignorant parfois même la situation particulière de l'agriculture. Ces professionels sont un obstacle pour l'agricultrice qui veut faire reconnaître ses droits et son pouvoir.

Une agricultrice me disait: "Ce sont des professionnels que tu paies 120,00 \$ l'heure. Tu n'oses pas trop les contredire". Il faut oser contredire ces professionnels surtout lorsqu'ils ignorent la femme et qu'ils désapprouvent sa demande de former une société à part égale, sous prétexte de faciliter la prise de décision en donnant la majorité au mari. Les résultats démontrent qu'il vaut la peine de "magasiner" ces professionnels afin de trouver quelqu'un qui comprenne sa situation particulière et ses besoins. Certaines agricultrices ont d'ailleurs avoué avoir cherché pendant deux ans avant de découvrir "la perle rare" pour élaborer un contrat qui leur convenait. Ceci est la meilleure

protection contre des professionnels qui risquent de faire avorter de longues négociations sur le partage des actifs entre conjoints par leur attitude de désapprobation et de dissuasion.

Le témoignage d'une agricultrice qui dut mettre sur la glace pendant deux ans son projet d'association avec son conjoint en dit long. L'attitude négative du notaire selon laquelle le mari n'avait "rien à gagner à former une société", avait en effet réussi à convaincre son partenaire de ne pas accepter le projet, alors qu'au départ il était prêt à signer un contrat d'association. Le délai qui s'ensuivit, entre ce premier refus et la signature finale du contrat chez un nouveau notaire, fit rater la prime d'établissement de l'agricultrice, cette dernière ayant eu 40 ans entre-temps.

- 2. Je veux dire ici un mot particulier sur les fournisseurs. D'après les résultats de la recherche, ils remportent certainement le "prix citron" pour leur résistance à l'égard des agricultrices propriétaires. Face à ces femmes, ils cherchent encore trop souvent le "boss" et exigent de faire affaire avec le mari "pour ne pas perdre leur temps à expliquer pour rien". Certes, cette mentalité réfractaire "mine l'énergie" comme le disait une agricultrice mais il faut chercher à s'imposer comme "interlocutrice valable et ne pas avoir peur de leur dire qu'on est là et qu'on existe nous aussi". Une autre agricultrice concluait: "le propriétaire dans leur tête, c'est le mari. Il faut vraiment que ça soit toi qui t'impose. Les vendeurs ont de la misère à se faire le portrait qu'une femme peut répondre à leur demande sans que cela fausse les réponses...".
- 3. Un mot de l'UPA maintenant. Il se dégage des entrevues un net sentiment de solitude des agricultrices par rapport à l'UPA. Cet organisme est encore perçu comme un monde d'hommes où subsistent beaucoup de résistances. Peu de femmes ont des postes clefs et celles qui veulent y faire leur place doivent le faire avec beaucoup de subtilités et de doigté. A titre d'exemple,

je vous rapporte cette réflexion d'une agricultrice bien révélatrice du sentiment général qui se dégageait des entrevues au sujet de l'UPA:

"A l'UPA, la majorité des membres sont des hommes. Quelques femmes s'infiltrent. Quand elle arrive, elle est bien mal vue. Elle passe pour une femme hors des autres. Elle se sent comme un chat dans une bande de loups. Quand elle a quelque chose à amener, il faut qu'elle monte bien son dossier. Ils ont tendance à rire. Elle est seule. Ils la considèrent pas tout à fait comme un autre homme... On a de la misère, les femmes, à faire accepter nos interventions dans nos syndicats de base. Ça s'en vient, mais c'est lent."

Enfin, il ne faut pas oublier les confrères agriculteurs, pas tous, mais ceux qui viennent féliciter votre mari non agriculteur pour le prix que vous venez de gagner, ceux qui à l'encan ne comprennent pas que vous exigiez de mettre les animaux à votre nom, ceux qui ne voient pas pourquoi vous voulez avoir des parts dans l'entreprise où vous travaillez depuis plusieurs années... Plusieurs agricultrices ont déploré cette mentalité conservatrice chez leurs confrères, mentalité que déteint trop souvent chez le partenaire/conjoint et qui fait que l'homme me disait une agricultrice ne "veut pas perdre son titre de grand boss et son pouvoir".

Une agricultrice expliquait au cours de son entrevue qu'à son avis, le premier obstacle à l'accès à la propriété agricole pour les femmes c'est cette mentalité:

"Les hommes ... ne sont pas prêts que les femmes prennent le devant et que les femmes soient égales en affaires. Les agriculteurs font des commentaires fréquents sur les femmes qui se "prennent pour une autre" d'aller en avant... Ils voient les femmes comme des "frustrées" si elles revendiquent. Il faut que ça soit souvent l'homme qui ait le dernier mot".

Une auteure avait d'ailleurs déjà mis en évidence cette "force d'inertie de la tradition" dans le milieu rural et la nécessité d'accélérer l'évolution des mentalités par des changements d'attitudes de la part de tous les intervenants

du milieu agricole. (4) Aux dires de certaines agricultrices interrogées, une ouverture semble se dessiner chez la nouvelle génération d'agriculteurs et de professionnels plus jeunes, ouverture qui permet d'espérer que le pouvoir de l'agricultrice s'affirmera de plus en plus comme "réel".

3. CONCLUSION

Que conclure? L'accès à la propriété et à la co-propriété assure-t-il automatiquement l'accès à un pouvoir réel et véritable? Ce n'est pas toujours certain, ni évident. Nous avons vu en effet qu'il y avait certains statuts juridiques qui favorisaient un exercice du pouvoir un peu plus malaisé, hasardeux et problématique. Ainsi en est-il de certaines femmes qui sont minoritaires dans l'entreprise ou de d'autres qui sont propriétaires uniques de fermes complémentaires de celles des maris.

L'accès au pouvoir est, pour reprendre l'expression de votre colloque, "une négociation de tous les jours" et ce à deux niveaux: 1) d'abord au niveau du conjoint/partenaire dans l'entreprise familiale; 2) ensuite au niveau des divers intervenants du milieu agricole.

Ce qui est gagné au premier niveau de l'entreprise, il faut le transférer, l'enraciner, le renforcer et le faire reconnaître au niveau du milieu agricole. L'un ne va pas sans l'autre pour réussir à atteindre une égalité réelle dans le monde agricole. A quoi sert votre statut de propriétaire dans l'entreprise avec un conjoint respectueux, si dès que vous sortez de votre cour vous vous buttez à des obstacles qui nient votre nouveau pouvoir? Il faut donc agir aux deux niveaux, passer du premier niveau plus individuel à un deuxième, plus collectif et plus politique... Vous

⁽⁴⁾ Michèle Boivin, "Les agricultrices: un travail à reconnaître sur les plans juridique et économique", *Place aux femmes dans l'agriculture*, CCCSF, novembre 1987, p. 77-83.

êtes dans les premières générations de femmes qui osent s'affirmer à ces deux niveaux. Vos filles vont très certainement apprécier ce travail de pionnières qui contribue à bâtir un pouvoir au féminin véritablement "réel" et à renvoyer au pays d'Alice le "pouvoir imaginaire".

J'aimerais terminer en faisant un bref parallèle avec la situation des autres femmes entrepreneures au Québec. L'entrepreneurship féminin est actuellement en croissance au Québec, surtout au niveau des petites entreprises. Sous certains aspects, la femme d'affaires dans d'autres domaines de l'économie, tels le commerce et les services, ne diffère pas de la femme d'affaires en agriculture. Ces femmes en effet, dans près de la moitié des cas, participent elles aussi à une entreprise familiale, par le biais d'une copropriété avec le conjoint. Et la moitié de ces femmes d'affaires en co-propriété avec le conjoint détient 50 % des parts, l'autre moitié étant surtout minoritaire. Il faut se poser la question du type de pouvoir détenu par ces femmes minoritaires. Depuis quelques années, le pourcentage de ces partenaires minoritaires tend cependant à diminuer alors que la proportion de partenaires "égales" augmente. (6)

Les principaux problèmes que rencontre la femme d'affaires sont: 1° concilier la famille et le travail, 2° trouver l'argent nécessaire pour son entreprise, 3° se faire accepter comme femme en affaires. (7) Ceci n'est guère différent de la situation de l'agricultrice.

⁽⁵⁾ Pierre Collerette et Paul Aubry, Le profil de la femme d'affaires au Québec en 1986, Centre de la PME, Université du Québec à Hull, avril 1987, p. 9.

⁽⁶⁾ Idem, p. 23.

⁽⁷⁾ Idem, pp. 26-27.

Enfin, la moitié des femmes d'affaires consulte en premier lieu le conjoint. Cette consultation du conjoint est également importante chez l'agricultrice. Viennent ensuite le comptable ou des amis et enfin le directeur de banque. Les principales motivations des femmes entrepreneures du Québec pour partir une entreprise sont la recherche de l'autonomie financière et le désir de valorisation personnelle. Encore une fois ceci rejoint les motivations des agricultrices. Reste à voir si ces femmes d'affaires ont les mêmes problèmes de pouvoir réel ou imaginaire que les agricultrices. Mais ceci ferait l'objet d'une autre recherche. Je vais donc m'arrêter ici.